

INFOGirondine : 47 suppressions de postes enseignants dans l'académie ! Poursuite des groupes de besoins ! 90% du salaire en cas d'arrêts maladie ! INACCEPTABLE !

Cher.e camarade,

L'AG FNEC FP-FO a lieu le 31 janvier, tu trouveras la convocation en pièce jointe. Si tu ne nous as pas encore répondu quant à ta présence, tu peux le faire par retour de mail. Si tu as déjà répondu inutile de le refaire. La convocation est à déposer avant le 28 janvier 2025, il te reste une semaine pour al déposer. Tu trouveras aussi en pièce jointe le bulletin de cotisation et l'option « prélèvement automatique »(pour laquelle il faut nécessairement joindre un RIB. Si tu n'as pas encore pris ta cotisation syndicale, n'hésite pas à le faire.

Dans cette inFOgirondine nous te parlerons de :

- Suppressions de postes et DGH ;
- Annonces sur le choc des savoirs ;
- 90 % du salaire en des agents publics durant leur arrêt maladie ;
- SNU ;
- Détachement et rupture conventionnelle ;
- Campagne de recrutement à l'étranger pour les personnels (ex résidents)

Dans « *le saviez-vous* » tu trouveras un communiqué de l'UD FO de Gironde sur l'abrogation de la réforme des retraites.

47 postes d'enseignants supprimés dans l'académie ! Inacceptable !

Dans l'académie de Bordeaux, des baisses d'effectifs – parmi les plus importantes de toutes les académies - sont prévues dans le secondaire pour la prochaine rentrée, comme annoncé lors du CSA académique du 16 décembre dernier :

- **En Dordogne :396 élèves de moins**
- **En Gironde :208 élèves de moins**
- **Dans les Landes : 411 élèves de moins**
- **Dans le Lot et Garonne : 52 élèves de moins**
- **Dans les Pyrénées Atlantiques :290 élèves de moins**

Dans l'académie cela fait un total de 1 357 élèves de moins, soit en moyenne 3 élèves de moins par collège, lycées général et technologique et lycée professionnel !

Si les effectifs baissent et que les règles de calcul des dotations ne changent pas (la dotation dépend directement du nombre de divisions qui dépend lui-même du nombre d'élèves, divisé par 30 en collège et 35 en lycée), suivent inévitablement **les suppressions de postes. Nous venons de l'apprendre suite au CSA ministériel, 47 postes d'enseignants sont supprimés dans notre académie.** Ainsi, nos conditions de travail demeureront dégradées, avec des effectifs chargés et des suppressions de dédoublement.

Sans compter que les groupes de niveaux sont conservés en 6^{ème} et 5^{ème} et se feront toujours au détriment de tous les autres dispositifs existant (AP, dédoublements, ...). De plus, cela conduira à des emplois du temps extrêmement contraints, surtout si certains établissements mettent en place des heures de soutien en 4^{ème} et 3^{ème} alors qu'il n'y a pas vraiment de moyens supplémentaires.

Ainsi, la préparation de la prochaine rentrée s'annonce aussi compliquée que celle des précédentes, avec toujours un manque de personnel dans tous les métiers de l'EN.

Il faut s'attendre à des suppressions de postes dans les établissements où il y aura des baisses d'effectifs, surtout pour les collègues dont le poste dépend de la marge d'autonomie des établissements. Supprimer un poste tout sauf anodin : c'est anxiogène et cela conduit à une réelle dégradation des conditions de travail des collègues qui en sont victimes.

Nous rappelons que FO est contre l'autonomie des établissements, car elle conduit à la mise en concurrence des collègues et des disciplines, renforce l'arbitraire du pouvoir local, détruit un enseignement national... FO est pour le rétablissement d'heures fléchées dans les DHG et un financement à hauteur des besoins. Nous n'acceptons pas que les organisations des enseignements diffèrent d'un établissement à l'autre.

Pour discuter de ces problèmes et se préparer à se défendre, nous rappelons que nous pouvons tenir une HIS par mois. Par conséquent, il est possible d'en organiser en janvier puis en février pour discuter des DHG et décider de moyens d'action pour faire aboutir les revendications. Nous invitons donc les personnels à se réunir dans les établissements pour préparer la mobilisation, le rapport de force pour défendre les revendications et lutter contre les nouvelles dégradations des conditions de travail et d'enseignement programmées pour la rentrée 2025.

Le SNFOLC de l'Académie de Bordeaux avec la FNEC FP-FO revendiquent toujours :

- **La création de tous les postes nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail de tous les personnels**
- **L'augmentation des salaires**
- **Un vrai statut et un vrai salaire pour les AED et AESH**
- **L'abrogation de la réforme « choc des savoirs » ainsi que de celle du lycée, du baccalauréat et de Parcoursup,**
- **L'abrogation de la réforme des retraites**
- **Aucun jour de carence pour les personnels et aucune baisse de salaire en cas d'arrêt maladie !**

Tu peux lire ici [le communiqué du SNFOLC académique](#). Il faut noter que l'académie gagne seulement 3 postes de CPE pour l'académie !

Poursuite des groupes de besoins

Pour FO une seule solution : abrogation de la réforme du choc des savoirs !

Nous en savons un peu plus sur la réforme du choc des savoirs depuis le CSA ministériel du 17 janvier 2025.

Pour commencer, le brevet ne sera plus obligatoire pour passer au lycée mais pour la session 2026, les épreuves terminales compteront pour 60 % de la note finale, la moyenne des notes du

contrôle continu pour 40 %.. Les classes « prépa seconde » sont quant à elles conservées l'année prochaine et seront évaluées afin de déterminer leur efficacité.

Mais qu'en est-il du cœur de cette réforme, c'est-à-dire les groupes de besoins? Aucun changement !

Et bien aucun changement, les groupes de besoins sont maintenus en 6^{ème} et 5^{ème}, même si l'arrêté a été annulé par le conseil d'État. Le conseil d'État a supprimé les groupes de besoins sur la forme et non sur le fond. La ministre va certainement promulguer un décret comme demandé par le conseil d'État, afin de rendre réglementaire ces groupes. Cela va donc continuer, il y aura autant d'établissements que de fonctionnements et ainsi se poursuivra la territorialisation de l'école, de l'instruction, et la concurrence entre collèges. Pour rappel, ces groupes en français et en mathématiques alors il n'y a pas assez d'heures dans les DGH, requièrent des heures sur l'autonomie des collèges et entraînent donc la perte d'heures pour d'autres disciplines, comme les sciences, les langues, les lettres classiques

Qu'en est-il de la poursuite des groupes en quatrième et en troisième ? Toujours un peu plus de territorialisation de l'école !

Lors du dernier CSA Ministériel, la ministre a dit que le ministère a fléchi 542 postes pour faire de la remédiation pour les élèves. **542 postes cela représente 9756 heures soit en moyenne par collège public environ 1,85 heures soit une heure et 51 minutes par établissements puisqu'il y a environ 5 300 collèges publics en France. Comment peut-on nous faire croire qu'avec si peu de moyens les personnels vont pouvoir faire de la remédiation !** En C.A. les équipes seront contraintes de valider des modes de fonctionnement qui ne seront pas les mêmes d'un établissement à un autre au nom de l'autonomie et de prendre des heures sur la marge à certaines disciplines ! La responsabilité sera donc portée sur les personnels et le conseil d'administration des établissements qui voteront la répartition des moyens.

Attention, cette remédiation peut aller jusqu'à deux heures. Il est donc possible de ne pas faire ces heures de soutien, faute de moyens ! Mais là encore ce sera de la responsabilité des personnels et des élus au C.A !

Pour le SNFOLC une seule solution : ABROGATION du « choc des savoirs » !

Le SNFOLC appelle tous les personnels à se réunir, dans les établissements afin de rédiger un cahier de revendications et de discuter des moyens d'action, dont la grève jusqu'à satisfaction des revendications ! Pour être entendus et gagner !

Réduction de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie, pour FO c'est non !

Les fonctionnaires continuent d'avoir un jour sec de carence, non compensé, contrairement à ce qui se pratique dans une grande partie du secteur privé c'est-à-dire que l'employeur privé maintient le salaire dès le premier jour de carence.

A cela s'ajoute la mesure qui impacte le plus les fonctionnaires (puisque'elle est estimée à près d'1 milliard d'euros de coupe budgétaire) : la réduction de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à partir du 2^e jour d'arrêt.

Or, celle-ci est maintenue par le Premier Ministre. **Ainsi, les difficultés financières vont s'ajouter à la maladie, c'est la double peine.**

De plus, l'année blanche pour 2024 en matière d'augmentation du point d'indice demeure une ligne rouge pour FO Fonction Publique. Ce gel a encore nettement accentué le décrochage de nos salaires par rapport à l'inflation. Aujourd'hui, pour retrouver la même valeur qu'au 1er janvier 2000 (par rapport au SMIC), il faudrait une augmentation de 31.5%.

L'effondrement de la valeur relative du point d'indice tasse la grille salariale et remet en cause les carrières et la reconnaissance des qualifications à travers les catégories A, B et C : c'est la smicardisation des agents publics ! Encore plus grave, ce gel du point d'indice semble confirmé pour 2025, ce qui ferait une 2ème année blanche consécutive.

FO revendique :

- revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 10 % ;
- ouverture des négociations pour améliorer la grille indiciaire ;
- aucun jour de carence pour les personnels et aucune baisse de salaire en cas d'arrêt maladie !

Pour en savoir plus, tu peux lire ici [le communiqué de la FGF FO](#).

SNU : FO revendique son abandon !

Un amendement adopté au sénat prévoit de supprimer la quasi-intégralité du budget du SNU (100 millions d'euros). Un rapporteur du sénat a affirmé : «Après cinq ans d'expérimentation, le SNU n'apporte pas une plus-value suffisante en comparaison des autres politiques d'engagement de la jeunesse pour justifier la poursuite de son déploiement».

De plus la généralisation du SNU à un coût a estimée entre 3,5 et 5 milliards d'euros par an. L'avenir du service national universel dans le budget est fortement menacé.

FO revendique toujours l'abrogation de ce SNU et demande à ce que l'utilisation de ces 3,5 à 5 milliards permettent la revalorisation des salaires de tous les personnels et la création des postes statutaires nécessaires.

Pour en savoir plus, tu peux lire ici [le communiqué de la FNEC FP-FO](#).

Rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle était un dispositif transitoire jusqu'en 2025, nous ne savons pas si cela sera reconduit l'année prochaine.

La rupture conventionnelle ne peut être faite que par des fonctionnaires et des contractuels en CDI. Le demandeur informe l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Un agent souhaitant formuler une demande de rupture conventionnelle l'adresse à la Rectrice ou au DASEN via son service gestionnaire. Il faut aussi doubler la lettre par un mail soit à la DPE, ce.dpe@ac-bordeaux.fr soit rrhp.33@ac-bordeaux.fr.

La date limite pour faire la demande de rupture conventionnelle est le lundi 10 mars 2025.

Tu peux lire ici [la circulaire académique](#).

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DÉTACHÉS SUR DES POSTES D'ENSEIGNEMENT, DES PERSONNELS DÉTACHÉS SUR DES POSTES D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ADMINISTRATION (EX RÉSIDENTS) POUR LA RENTRÉE 2025

Tu trouveras sur ce document : « [bulletin, en poste à l'étranger, n°3](#) » , la procédure de recrutement ainsi que le calendrier. »

Bonne fin de journée, le bureau du SNFOLC

Informations nationales :

Jacques et Cécile :

De nombreux médias ont parlé de nos camarades Cécile et Jacques en ce début d'année, alors qu'ils sont détenus et maintenus à l'isolement depuis bientôt 1000 jours dans la prison d'Evin.

Nous relayons à nouveau [le lien vers la pétition qui demande leur libération.](#)

Ecole inclusive :

Tu trouveras en pièce jointe le dernier 4 pages de la FNEC FP-FO sur l'école inclusive

Dates importantes

- Les prochaines RIS [pour connaître les droits des AESH,](#)
- Demande de temps partiel jusqu'au 23 janvier 2025
- Demande pour accéder au corps des agrégés jusqu'au 23 janvier 2025
- Contestation des barème inter académiques jusqu'au 27 janvier
- CSA A sur les moyens le 30 janvier 2025
- AG FNEC FP-FO le 31 janvier 2025
- Affichage des avis des évaluateurs listes d'aptitude agrégés : 24 février 2025
- Demande de rupture conventionnelle jusqu'au 10 mars.

Le « saviez-vous »

[Non au conclave !](#)

[Abrogation de la réforme des retraites.](#)